

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 3 JUILLET 2025

INFORMATIONS COMMUNALES N° 04/2025

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Laurent SOY, Catherine RODDE, Gilbert VAUDAINÉ, Michèle ROUBIN, Stéphane RECORS, Marie-France AVALLET, Raphaël ROBERT, Noëlle DE MARIA, Éric GIRODET, Solange DANIEL, Maurice PERFETTI

Excusés : Virginie JOLY

Absente : Vanessa MARTIN

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la mairie le 3 juillet dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

⇒ **Rénovation cantine - Demande de subvention Région Auvergne Rhône Alpes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune de demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la rénovation de la cantine ;

Cuisine et réserve

Montant des honoraires : 3 900.00€

Montant des travaux : 14 500.00 €

Total : 18 400.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide D'APPROUVER la rénovation de la cantine et de solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, une subvention aussi importante que possible et autorise Madame le Maire à signer tout document, tout acte et toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement de faire le nécessaire

⇒ **Restaurant scolaire : tarif des repas**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis septembre 2023, la mairie a la gestion du restaurant scolaire pour les achats des matières premières, la gestion du personnel et l'entretien des locaux.

Madame le Maire propose de réévaluer les tarifs comme suit : 4.20€ pour les inscrits et 8.40€ pour le dépannage (non-inscrits ou inscrits hors délai) et les adultes.

Une dégressivité sera appliquée : plein tarif pour le premier enfant : 4.20€. Pour le second 3.80€ et pour le troisième enfant : 3.40€, s'ils sont inscrits le même jour dans les délais.

Les inscriptions devront se faire au moins 2 semaines auparavant.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'application des tarifs et la dégressivité comme indiqué ci-dessus.

⇒ **Information Orange**

Orange déploie la fibre optique sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du plan national de transition vers des réseaux très haut débit. L'objectif est de remplacer progressivement le réseau cuivre actuel d'ici 2030, devenu obsolète. Une phase de sélection des communes concernées par la fermeture du cuivre est en cours. Les mairies sélectionnées seront informées et invitées à un dialogue avec Orange. Ce processus vise à garantir un passage vers des technologies plus modernes, comme la fibre. Les communes retenues bénéficieront d'un accompagnement technique et d'un calendrier précis. Les fermetures de réseau débiteront progressivement entre 2025 et 2030.